

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A16 DE L'ISLE-ADAM A LA FRANCILIENNE

REUNION THEMATIQUE AGRICULTURE, MILIEU NATUREL, ENVIRONNEMENT AU REGARD DES QUATRE SOLUTIONS JEUDI 4 OCTOBRE 2007 Centre de Sports de Presles

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

MME CLAUDE BREVAN, PRESIDENTE

M. PIERRE-GERARD MERLETTE, M. PIERRE-LOUIS DOUCET, M. OLIVIER RÉCHAUCHÈRE

MAITRE D'OUVRAGE :

MME MARIE-CHRISTINE PREMARTIN, DIRECTRICE REGIONALE ADJOINTE DE L'EQUIPEMENT ET REPRESENTANTE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

M. JEREMIE NÈGRE, DREIF, CHEF DE PROJET A16

EXPERTS :

MME CAROLINE LAVALLART, ADJOINTE AU CHEF DE SERVICE DE LA PRESERVATION DES ESPACES, DU PATRIMOINE ET DE LA BIODIVERSITE, DIREN

M. MICHEL BAJARD, DIRECTEUR ADJOINT EN CHARGE DE L'AGRICULTURE A LA DDEA DU VAL D'OISE

M. GREUZAT, CABINET GREUZAT EN CHARGE DE L'ETUDE D'IMPACT AGRICOLE

INTERVENANTS :

M. LE MAIRE-ADJOINT DE PRESLES

M. JEAN NAEL, AGRICULTEUR

M. GILLES MENAT, MAIRE ADJOINT DE BAILLET EN FRANCE

M. PIERRE-YVES BOUDER, ADJOINT AU MAIRE DE NERVILLE-LA-FORET

UN INTERVENANT, AGRICULTEUR A CHAUVRY

M. PATRICK DEZOBRY, PRESIDENT SYNDICAT AGRICOLE DU PAYS DE FRANCE

M. JEAN-MARIE FOSSIER, PRESIDENT DE LA FEDERATION DES SYNDICATS D'EXPLOITANTS AGRICOLES D'ILE DE FRANCE, VICE-PRESIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ILE DE FRANCE, VICE-PRESIDENT DE LA CAPA FRANCE

M. JEAN-LOUP DESBARBIEUX, CONSEILLER MUNICIPAL A NERVILLE LA FORET

M. JEAN-LUC BARRAILLER, PRESIDENT DE L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DU GRAND GIBIER DU VAL D'OISE

M. BERNARD LOUP, COLLECTIF PLAINE DE FRANCE OUEST :

M. LACOMBE, ASSOCIATION ORNITHOLOGIQUE, LA LIGUE PROTECTRICE DES OISEAUX

M. VINCENT VIGNON, OGE

M. BOUCHEZ, PREMIER ADJOINT DE LA COMMUNE DE MOURS ET PREMIER VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT DU RU DE PRESLES

UN INTERVENANT

M. ANTOINE THIROUIN, AGRICULTEUR A ATAINVILLE, EXPLOITANT DE LA CUEILLETTE DE LA CROIX VERTE

M. GILLES MONSILLON, ELU DE PRESLES

M. JEAN-PAUL HUNAULT, ASSOCIATION AREC PLAINE DE FRANCE ET CONSEILLER MUNICIPAL A VILLIERS ADAM

MME LYDIE CHIKHANE, VILLAINES-SOUS-BOIS

M. JEREMIE NÈGRE

M. LELOUCHE

(DEBUT DE LA REUNION A 20 H 05)

INTRODUCTION

Mme Claude BRÉVAN, Présidente de la Commission Particulière du Débat Public rappelle pour les nouveaux participants les principes d'organisation d'un débat public.

Monsieur le Maire adjoint de Presles prononce quelques mots de bienvenue.

Mme BRÉVAN, après avoir indiqué que la réunion du 9 novembre se tiendrait sous forme d'ateliers, cède l'animation de cette réunion à M. Olivier RÉCHAUCHÈRE. Il communique l'actualité du débat.

M. RÉCHAUCHÈRE expose que cette réunion thématique « agriculture, milieu naturel, environnement » sera centrée sur l'environnement en termes territoriaux : eau, sol, faune, flore, paysage et patrimoine. L'environnement en termes d'impacts sur les habitants sera traité lors d'une prochaine réunion.

Déroulé de la réunion :

Première partie : Aspect agriculture

Deuxième partie : Environnement

Troisième partie : Agriculture et environnement.

ASPECT AGRICULTURE

M. Michel BAJARD, Directeur adjoint en charge de l'agriculture à la DDEA du Val d'Oise relate les missions confiées à la DDEA :

- Économie agricole
- Aménagement et développement rural
- Problèmes de forêts et des bois
- Police de l'eau sur l'ensemble du territoire
- Protection de l'environnement, chasse et pêche, en délégation du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable
- Inspection du travail en agriculture sur le département

Sur le territoire de l'Île-de-France, l'agriculture représente 240.000 emplois et rattachés :

- Métiers de l'agriculture : 16.000 emplois
- Services à l'agriculture : 15.500 emplois
- Métiers de la forêt : 1.000 emplois
- Agro-alimentaire : 136.000 emplois
- Métiers du cheval : 10.000 emplois
- Services en milieu rural : 35.000 emplois
- Métiers des espaces verts : 30.000 emplois

Quelques chiffres de l'agriculture dans le Val d'Oise, sur la surface du département :

- 47 % surface agricole
- 19 % surface boisée (dont 73 % en forêts privées et 27 % en forêts publiques)
- 650 exploitations agricoles, dont 500 aidées par la PAC, d'une surface moyenne par exploitation aidée de 120 hectares, moins de 400 hectares perdus de 1973 à 1988 par an, moins de 200 hectares de 1988 à 2000, moins de 90 hectares de 2000 à 2005.

Quelques statistiques agricoles :

- Cultures majoritaires : le blé tendre, la betterave
- Cultures énergétiques : 5 % de la surface agricole utile en 2006
- L'arboriculture et le maraîchage n'occupent que 1,2 % et 0,4 %
- Dans le département : 4.000 bovins (dont 1.000 vaches laitières), 2.200 ovins, 370 caprins, 1.400 porcins, 820 équidés, 292.000 poules pondeuses, des apiculteurs et 60 élevages d'animaux domestiques

Impacts du projet :

- 20 exploitations concernées, 60 hectares au maximum de prélèvement
- 2 exploitations importantes de maraîchage et d'arboriculture avec vente directe
- Nécessité de mettre en œuvre des réorganisations foncières
- Nécessité de rétablir les voies de circulation agricole

Problème forestier

- 3 forêts concernées par le projet : forêt de Montmorency, forêt de l'Isle-Adam, forêt de Carnelle

Comment valoriser une forêt francilienne ?

- Production de bois : 960.000 mètres cubes en Île-de-France
- Accueil du public : 100 millions de visites sur les forêts domaniales sous gestion ONF.

M. Jérémie Nègre, DREIF, Chef du projet A16, après avoir rappelé les constats relevés sur la RN1, notamment dans la traversée de Montsoul et de Maffliers, et la Croix Verte, évoque les enjeux du territoire :

- Protection du patrimoine et des paysages
- Préservation du cadre de vie des habitants
- Préservation de l'activité agricole
- Potentiel de développement
- Préservation des milieux naturels

L'étude d'impacts sur l'agriculture a montré les effets amenés par une infrastructure :

- Effets de prélèvement
- Effets de coupure
- Effets connexes

Prélèvement suivant les différentes solutions :

Solution A : 60 hectares, 16 exploitations concernées, polyculture, zones d'arboriculture et de maraîchage, activité de compostage.

Solution B : 44 hectares, 13 exploitations concernées, polyculture et zones d'arboriculture et de maraîchage

Solution C : 59 hectares, 18 exploitations concernées, polyculture, zones d'arboriculture et de maraîchage, activité de compostage.

Solution D : 8 hectares

Effet de coupure

Solution A : fort impact sur le secteur de Maffliers et sur le secteur de la Croix verte

Solution B : moyen impact sur le secteur de Maffliers et sur le secteur de la Croix verte, accès aux ventes directes et à la façade commerciale plus compliqué

Solution C : fort impact sur le secteur de Maffliers et très fort sur la Croix verte, remise en cause de l'activité de maraîchage et de vente sur place

Solution D : faible impact.

Effets connexes

Solution A : pollutions atmosphériques potentielles, risque de perturbation du système hydraulique, remblais et déblais provoquant des changements dans l'écoulement des eaux, passage à proximité de la coopérative CAPA France.

Solution B : pollution atmosphérique potentielle, l'infrastructure se rapprochant plus de l'activité maraîchage et vente sur place.

Solution C : Effets de la solution A et la solution B.

Solution D : Impacts très faibles puisque les infrastructures sont réutilisées.

ECHANGE AVEC LA SALLE

M. Jean NAEL, agriculteur, soulève le problème de l'aménagement de la circulation agricole pour rejoindre les parcelles exploitées sur différentes communes.

M. NÈGRE indique qu'il paraît difficile de réaliser un chemin parallèle à la RN184.

M. NAEL précise que si l'ensemble de l'infrastructure représente une largeur de 100 m, le goulot d'étranglement va se retrouver à Baillet.

M. MENAT, Adjoint au maire de Baillet, expose les nuisances subies par la commune de Baillet. Il estime que le scénario D rendrait insupportable la vie à Baillet. Lors de l'aménagement de la RN104, des dispositifs anti-bruit devaient être réalisés. Ceux-ci n'ont pas vu le jour, ces aménagements seront-ils effectués avant le prolongement de l'A16 ?

M. NÈGRE précise que lors de la création d'une infrastructure, des engagements sont pris par le maître d'ouvrage au moment de la déclaration publique. C'était le Conseil Général qui avait pris ces engagements.

Il précise qu'un travail pourra être fait pour améliorer l'existant. Si les mesures sonores sont supérieures à 70 dB, le maître d'ouvrage doit améliorer cette situation

Des solutions phoniques sont prévues avec la solution D.

Concernant la pollution atmosphérique, des normes de plus en plus restrictives s'appliquent aux voitures, améliorant ainsi la qualité de l'air.

M. Pierre-Yves BOUDER, adjoint au Maire de Nerville-la-forêt souhaite que l'on fasse la différence entre ce qui appartient à l'A16, le raccordement de l'A16 à la Francilienne et le trafic de rocade.

M. NÈGRE apporte une réponse en présentant les diapositives relatives au trafic.

Un agriculteur de Chauvry déplore les mauvaises conditions financières d'expropriation, les dévaluations des terrains rognés par les infrastructures routières. Les abords des routes ne sont pas entretenus

M. NÈGRE est étonné par l'emprise évoquée, généralement fixée à 50 mètres pour les zones concernées par les pollutions, au benzène ou à l'huile avec dépôt sur les plantes ou fixée à 200 mètres pour certains produits un peu plus volatiles.

M. Patrick DEZOBRY, Président du Syndicat Agricole du Pays de France déplore que l'on rogne toujours le secteur de la Plaine de France, à laquelle bon nombre d'agriculteurs sont attachés. Les quatre tracés confisquent des terres agricoles. De plus aux chiffres annoncés, il faut ajouter des bandes en bordure d'infrastructures routières inexploitable. Il estime, en cas de prolongation du tracé jusqu'au BIP du Parisis, qu'il ne s'agirait pas de 60 hectares concernés mais 200 hectares, l'impact est considérable pour les agriculteurs. Les solutions A et C coupent de nombreux îlots agricoles de grandes cultures, mais aussi de cultures spécialisées entraînant parfois l'abandon de parcelles. La voirie agricole, les voies spécifiques à la circulation agricole se trouveront perturbées, en compliquant l'accès aux parcelles et l'accès à la coopérative, aux machines agricoles, aux lieux de vente, de livraison et de fourniture.

M. DEZOBRY évoque les impacts agronomiques :

- Surfaces imperméabilisées et le ruissellement des eaux
- Remblais causant des perturbations du micro climat
- Un axe routier majeur implique une pollution locale
- La vie sur les terres agricoles menacée.

Comme des améliorations sensibles vont être apportées sur la RN1 et sur la Francilienne, compte tenu du prix croissant du pétrole et des ressources énergétiques qui s'épuisent, ce projet est-il vraiment indispensable ?

M. NÈGRE explique le processus de décentralisation effectuée de l'Etat au Conseil Régional de certaines infrastructures routières, et développe l'évolution du réseau routier autour du projet. Il argumente que le tracé B ne protège pas mieux que le A ou le C contre la faisabilité d'un prolongement au Sud si le Conseil Général le décidait.

M. RÉCHAUCHÈRE demande dans quelle mesure la refonte nécessaire du parcellaire, le rétablissement des circulations agricoles ont bien été pris en compte dans les deux tracés A et C ?

Une question écrite : Avec le tracé B, la cueillette serait frôlée sur la rive nord de la RD909, et compte tenu du réaménagement de la Croix Verte, la façade commerciale serait supprimée. Ne pourrait-elle pas être simplement déplacée alors que les terres, elles, ne seraient pas impactées par ce tracé ?

M. NÈGRE indique qu'en rétablissant les circulations agricoles, les chemins sont rétablis. Un chemin bétonné a été réalisé au moment de la Francilienne. Dans les solutions A et C, il est difficile de le maintenir à cause de l'échangeur. Il faudra proposer un itinéraire qui allongera un peu les temps de parcours.

M. GREUZAT, Cabinet GREUZAT en charge de l'étude d'impact agricole, indique que la poursuite des études permettra de déterminer des solutions de rétablissement des circulations.

M. Jean-Marie FOSSIER, Président de la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Ile-de-France, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France, Vice-Président de la CAPA France indique que chaque prélèvement de surface agricole remet en cause le fonctionnement, la vie et l'existence de la coopérative. Il met aussi l'accent sur l'accessibilité aux chemins parallèles créés censés dédiés à la desserte agricole. En termes de coûts, tout allongement de parcours pénalise aussi l'activité agricole.

Question écrite d'un, jeune agriculteur à Attainville: « Les études menées sur l'impact agricole soulignent la multiplicité des contraintes indirectes du prolongement de l'A16 : effets de coupure, déstructuration, pollution atmosphérique, délaissés incultivables, poussée d'urbanisation etc. Dans quelle mesure le maître d'ouvrage va-t-il financièrement prendre en considération tous ces dommages au moment des expropriations contre les avis et références arriérées de la Direction des Domaines » ?

M. NÈGRE explique brièvement la procédure pour les acquisitions foncières et les évaluations.

M. Jean-Loup DESBARBIEUX, Conseiller municipal à Nerville la Forêt pose une question : dans le cas des aménagements A, B et C, quelle est la largeur d'emprises actuelle de la RN1 au niveau de Nerville-la-Forêt ? Quelle sera la largeur dans le cas des aménagements A, B et C ? Quelle sera la largeur dans le cas de l'aménagement D ?

ENVIRONNEMENT

Mme Caroline LAVALLART, Adjointe au Chef de Service de la Préservation des Espaces, du Patrimoine et de la Biodiversité, DIREN précise que la DIREN a en charge les politiques de l'eau, de la nature, des paysages, ainsi que les risques naturels. Elle s'appuie sur des réseaux et des partenariats, notamment avec les autres administrations régionales de l'État.

Ainsi, dans le cadre du projet de l'autoroute A16, la DIREN a été associée par le maître d'ouvrage à la définition des études environnementales, de leur cahier des charges et de leur suivi.

Jérémy Nègre décline les différents aspects de la thématique environnement :

- Patrimoine et paysage.
 - Diagnostic paysager pour identifier les unités paysagères, les secteurs sensibles.
 - Impact de chacune des solutions sur les sites classés et inscrits
- Faune et flore
 - Recherche de risques de pollution et de dégradations sur la flore
 - Rétablissement du passage forestier entre les forêts de Montmorency et les forêts picardes, entre la forêt de l'Isle-Adam et la forêt de Carnelle.
- Question des eaux
 - Problème des inondations à Presles
 - Zone vulnérable de 1.040 mètres et plus forte à 700 mètres.

En résumé, c'est la solution B qui préserve le mieux l'environnement. Pour la solution A et C, le point délicat porte sur l'insertion A16/Francilienne dans la Plaine de France, et le château d'Ecouen. A la solution C, il faut ajouter le problème de la RD909.

ECHANGE AVEC LA SALLE

M. Jean ROSSEZ, Vice-président de l'Association Amis de la Forêt de l'Isle-Adam ne défend pas le tracé D, mais aurait une préférence pour le tracé B. Il insiste bien sur le fait qu'il faut préserver les forêts.

M. Jean-Luc BARRAILLER, Président de l'Association pour la Gestion du Grand Gibier du Val d'Oise oriente son exposé sur deux parties, d'une part les biocorridors qui concernent la grande faune et d'autre part une position de la chasse sur les variantes.

Il termine son argumentation contre la variante D en soulignant son coût excessif. La variante B consiste à faire glisser un problème propre à la Croix Verte qui, en termes paysagers, écologiques n'est pas des plus transcendants, vers une zone reconnue nationalement pour la valeur de ses paysages et de sa biodiversité sans pour autant trouver une solution durable au développement de la Croix Verte. Une telle variante pourrait être attaquée car l'Etat ne respecterait plus alors son engagement pris lors du classement, à savoir l'absence d'une nouvelle infrastructure en vallée de Chauvry

M. NÈGRE indique que des passages faune sont bien prévus dans les solutions A, B et C.

Mme BRÉVAN demande à la maîtrise d'ouvrage de préciser si ce réaménagement est prévu dans tous les cas de figure quel que soit le tracé retenu, c'est-à-dire que si on passe sur le A, B ou C, est-ce qu'on fera quelque chose sur la RN184 ayant cru comprendre qu'il y avait eu des engagements qui n'avaient pas été tenus ? Est-ce que ces travaux seront l'occasion de rattraper les engagements qui ont été oubliés ?

M. NÈGRE indique que la volonté d'améliorer l'existant est affichée. Mme PRÉMARTIN confirme que, quelle que soit la solution retenue, le réaménagement est prévu sur la RN184.

M. Bernard LOUP, Ile-de-France Environnement précise les souhaits de l'association :

- Déviation de Maffliers et Montsoult pour assurer un débouché de l'A16 vers l'Est par la Francilienne et rétablir la connexion vers le sud par la RN301 (ex RN1)
- Favorable au tracé B pour l'implantation d'une voie rapide de contournement mais préservation de l'exploitation horticole et arboricole de la cueillette

M. LACOMBE, Association Ornithologique, Ligue Protectrice des Oiseaux, indique que le tracé D est une provocation, c'est une destruction de la forêt, une destruction de refuge. Par ailleurs, il demande pourquoi la SANEF est désignée économiquement pour prolonger cette route ?

M. NÈGRE explique que l'attribution de la concession de la SANEF provient du contexte.

M. Vincent VIGNON, OGE insiste sur la continuité forestière depuis Montmorency jusqu'en Picardie. Il s'appuie sur d'exemples pour montrer des ouvrages comparables.

M. BOUCHEZ, Premier adjoint de la commune de Mours et premier vice-président du syndicat du ru de Presles déplore que les deux établissements publics, la commune et le syndicat du ru, ne soient pas associés au projet et que les études actuellement réalisées ne soient pas prises en compte.

M. Antoine THIROUIN, agriculteur à Attainville, exploitant de la cueillette de la croix verte, s'étonne que l'on ait seulement parlé de la faune et de flore, mais pas de l'Homme et argumente sur l'impact négatif du tracé B sur la cueillette..

M. Gilles MONSILLON, élu de Presles s'étonne que l'on n'évoque pas la part des transports collectifs et des circulations douces dans les modes de déplacement.

Il fait deux propositions :

1. Une expertise des transports en commun pour diminuer les transports en automobiles ou camions.
2. Pourquoi ne pas préserver les forêts de Carnelle et de l'Isle-Adam au même titre que celle de Montmorency ?

M. Jean-Paul HUNAUT, association AREC Plaine de France et Conseiller municipal à Villiers Adam demande une nouvelle fois qui a eu l'idée du tracé D ?

M. NÈGRE précise que cette solution présente aussi des adeptes. Une analyse de l'existant des transports en commun a été effectuée ainsi que des projets portés par le STIF.

Mme Lydie CHIKHANE, Villaines-sous-Bois relève des contradictions dans l'étude de synthèse et trouve que les études qui seraient réalisées après la prise de décision du Ministre prouveraient un manque de transparence.

Mme BRÉVAN affirme que les études réalisées sont précises et transparentes.

Questions écrites : existe-t-il une distance réglementaire entre les silos, la coopérative et une autoroute, si oui, les tracés en tiennent-ils compte ? Avec les silos, il y a quelquefois des risques d'explosion.

Comment a été pris en compte le PDIPR (Plan de déplacement des itinéraires de randonnées) dans l'étude de variantes. Le Conseil général du Val d'Oise demande conformément à son courrier du 6/09/2007 la continuité des itinéraires de randonnées inscrits.

Mme BRÉVAN remercie les participants

(FIN DE LA REUNION A 23 H 35)